

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 27.01.2025 / 01

**LUNDI 27 JANVIER 2025 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 7

Absents sans pouvoirs : 23

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 27 JANVIER, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Jack BOISJOLY, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mme Charlotte CHEVALLIER, pouvoir à Mr Didier LALLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mr Jack BOISJOLY
- Mr Daniel HOULLEMARE, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mr Christophe LERNER, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

**Absents excusés :**

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Mireille DROUET
- Mr Mickaël FOUQUET.

**Absents :**

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnaud JERU
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Dominique LESUFFLEUR
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE est désigné secrétaire de séance.

**DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

Le conseil municipal de la Ville de LIVAROT – PAYS D'AUGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal devra prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 28 janvier 2025.

Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d’Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250127-2025-01-30-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025